



Savary Daniel		
Rémunération du travail infirmier de l'HFR		
Cosignataires : 0	Réception au SGC : 25.07.24	

Dépôt

Le 3 juillet dernier, les députés Pierre Mauron et Chantal Pythoud-Gaillard ont déposé une question (2024-GC-173) concernant les résultats de l'étude HEdS-FR, « dont l'objectif est d'identifier les principales mesures susceptibles d'augmenter la durée d'activité professionnelle du personnel soignant ». A ce jour, les conclusions de cette étude ne sont toujours pas connues officiellement mais, selon les différents échos parus dans la presse, elles devraient notamment aller dans le sens d'une revalorisation salariale.

En novembre 2021, la RTS a publié une enquête dont il est ressorti que le personnel infirmier de l'hôpital fribourgeois (ci-après : HFR) était parmi le mieux rémunéré de Suisse romande, juste derrière celui des Hôpitaux universitaires de Genève (ci-après : HUG).

Dans leur question, les députés Pierre Mauron et Chantal Pythoud-Gaillard affirment que les Cantons de Vaud, du Valais et de Neuchâtel « présentent des avancées intéressantes, - (tandis que) Fribourg n'a toujours pas bougé, au risque de faire fuir les infirmières et infirmiers dont nous avons tant besoin vers d'autres cieux ». A nouveau, la revalorisation de « la rémunération du travail infirmier » est au centre de cette réflexion.

Force est donc de constater que ces deux sources sont clairement contradictoires et que les décisions qui pourraient en découler seraient lourdes de conséquences.

Le budget 2025 de l'Etat de Fribourg, en cours d'élaboration, présente en effet, selon les premières annonces, un important déficit. Une augmentation des salaires du personnel infirmier aura des répercussions significatives sur les finances de l'HFR et donc sur les finances de l'Etat. Partant, à en croire l'enquête de la RTS, il semble que si les salaires fribourgeois sont élevés en comparaison intercantonale, il ne serait pas raisonnable de les augmenter encore.

A contrario, des salaires trop bas pourraient aggraver la pénurie de personnel et donc la qualité des prestations de l'HFR. Il est à noter que cette pénurie de personnel a été l'un des principaux arguments pour rejeter l'initiative H24 lors des récentes votations. En d'autres termes, si l'on suit le raisonnement des députés Mauron et Pythoud-Gaillard, c'est en raison de salaires trop bas qu'une pénurie de personnel frappe particulièrement l'HFR et, par conséquent, l'étendue et la qualité de ses prestations, dont les urgences régionales faisaient partie intégrante.

Pour que le Grand Conseil puisse y voir clair avant de rendre ses décisions notamment sur le budget 2025, je remercie le Conseil d'Etat d'apporter des réponses aux interrogations suivantes :

1. Sur le modèle de l'enquête menée par la RTS, un comparatif clair des rétributions du personnel infirmier de l'HFR, des HUG, du CHUV, de l'Hôpital du Valais, du groupe Insel, du RHNe ainsi que des principaux établissements privés du canton pourrait-il être communiqué dans les meilleurs délais, soit, idéalement, en même temps que la réponse à la présente question ?

2. Le niveau salarial du personnel infirmier de l'HFR est-il un facteur important de la pénurie de personnel que connaît en particulier le Canton de Fribourg et, si oui, pourquoi n'y a-t-on pas remédié plus tôt ?
 3. L'étude HEdS-FR est-elle fiable et objective ou ne reflète-t-elle que l'avis particulier des professionnels de la santé du canton ? Si elle est fiable et objective, pourquoi avoir différé sa publication et pourquoi, à en croire les médias, a-t-elle dû être adaptée ?
-